

BULLETTIN MUNICIPAL DE WOTTON

L'ÉCHO

Parution du 16 octobre 2014

SÉANCE DU MOIS D'OCTOBRE 2014

- La Municipalité a reçu la compensation pour l'entretien du réseau routier au montant de 209 304\$, le 30 septembre dernier ;
- À compter de janvier 2015, la Municipalité aura l'obligation d'appliquer une nouvelle norme comptable : SP-3260-Passif au titre des sites contaminés pour le secteur public ;
- Les membres du Conseil ont ratifié un mandat qui avait été donné à la firme Monty, Coulombe pour le dossier des ressources humaines et autorise le paiement des honoraires à payer au montant de 12 532,91\$;
- Le décompte progressif no 2 est autorisé à la cie Constructions FJL inc. pour la remise du paiement de la retenue de garantie des travaux de désinfection à l'hypochlorite de sodium, au montant de 2 158,66\$;
- Puisque le montant des soumissions reçues pour l'entretien de la patinoire est plus élevé que prévu, les membres du Conseil ont rejeté les deux (2) soumissions reçues. La Municipalité procédera à une nouvelle demande de soumissions pour la patinoire ;
- Le 1^{er} novembre prochain, une formation sur le « Rôle et responsabilités des élus » sera donnée à Wotton par M. Claude Himbeault, Formateur-animateur-coach. Tous les membres du Conseil sont inscrits à cette formation ;
- Les membres du Conseil acceptent l'inscription de trois pompiers à une formation d'officier. Il s'agit de : MM Tommy Dubois, René Gingue et Marco Laprade ;
- Un avis de motion est donné pour la présentation d'un règlement abrogeant le règlement numéro 03-93, Règlement général de la Municipalité ;
- Le contrat de déneigement des stationnements municipaux est confié à « Service de déneigement R. Nault pour les saisons 2014-2015 et 2015-2016, au coût de 6 800\$ et 6 900\$ avant taxes ;
- La Municipalité mettra en vente la remorque « POP » puisqu'elle n'a pas l'intention d'apporter les modifications demandées pour la remettre sur la route ;
- Le Conseil informe la CPTAQ que les demandes faites par : Ferme Dion & fils senc, Ferme Écologique Guimond inc. et par Mme Maryse Lessard et Yves Gauthier sont conformes à la réglementation municipale en vigueur et recommande leur autorisation ;
- Les membres du Conseil accepte les demandes formulées par le comité organisateur du « Festival country, édition 2015, qui se tiendra du 29 juillet au 2 août 2015 ;
- Une subvention de 150\$ est versée à Centraide Estrie pour la demande de souscription annuelle ;
- Les membres du Conseil informent le comité organisateur du « Festival country de Wotton » que l'emplacement prévu pour le « Parc de planche à roulettes » est situé sur le terrain adjacent au terrain de balle, près du Centre multifonctionnel ;
- Le Conseil embauche Mme Hélène Ménard pour combler le poste d'inspecteur en bâtiments. La période d'essai de trois mois étant terminée ;
- Les membres du Conseil statuent sur le fait que le « Plan de Sécurité Civile soit mis à jour annuellement en avril de chaque année à compter de 2014 et la « Révision » du plan sera faite aux 4 ans afin que cela ne se reproduise plus lors d'une année d'élections municipales. Puisqu'il y a une élection en 2013, le Conseil nomme les nouveaux membres municipaux ;
- Suite à des échanges entre un citoyen et une conseillère, le Conseil a décidé d'adopter une « Politique de Tolérance Zéro » à l'égard de situations d'agressivité, d'intimidation et de menace ;
- Mmes Katy St-Cyr et Karine Grenier sont autorisées à assister au « Forum estrien des savoirs partagés » qui se tiendra à St-Camille, le 24 octobre prochain. Coût de l'inscription 30\$/participant ;
- La Directrice générale et Secrétaire-trésorière est autorisée à demander des soumissions publiques pour la cueillette des matières résiduelles. Le contrat sera d'une durée de 5 ans, à compter de janvier 2015 ;
- La Directrice générale et Secrétaire-trésorière est autorisée à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture d'huile à fournaise pour les bâtiments municipaux et de diesel pour les véhicules municipaux seront demandées ;
- La firme EXP a fourni à la Municipalité, une évaluation des travaux à être effectués sur la route no 10 (rue Gosselin jusqu'à l'intersection du 6^e rang) d'une distance approximative de 1,5km. Estimation des travaux : 1 170 000\$;
- La Municipalité s'engage à collaborer avec le Club Optimiste pour la construction du « Parc de planche à roulettes » en ce qui a trait à la préparation du terrain. La Municipalité informe le Club Optimiste qu'elle acceptera la prise en charge du « Parc de planche à roulettes » à la condition que le parc ne soit composé d'aucun module de plus de 36po de hauteur et que seules les planches à roulettes seront autorisées. Aucun BMX ni aucune trottinette ne sera tolérée sur les modules installés ;
- Le paiement final, pour l'Étude d'opportunité sur la Diversification de l'activité économique de Wotton, est autorisé à la cie Centre d'Expertise en Gestion Municipale au montant de 6 250\$, taxes incluses ;

- Les membres du Conseil ont décidé de laisser débarrer les portes du « chalet de services » sur les heures d'affaires de la Municipalité de Wotton. Pour ce qui est de la fin de semaine, Mmes St-Cyr et Grenier s'engagent à aller déverrouiller et verrouiller les portes entre 8h et 16h30.



CUEILLETTE DES GROS REBUTS

- La cueillette spéciale pour les gros rebuts aura lieu les **mardi 21 et mercredi 22 octobre**, le même jour que la cueillette des ordures ménagères.

- Cependant, avant de déposer vos objets aux gros rebuts, vous devriez vous poser les questions suivantes : Cet objet peut-il servir à quelqu'un d'autre (Réemploi) ? Peut-il être revalorisé ? Peut-il être récupéré ? Si la réponse se retrouve dans l'une ou l'autre de ces questions, cet objet ne devrait pas se retrouver au gros rebut.

- Afin de diminuer le tonnage et les coûts d'enfouissement des gros rebuts, nous vous invitons à aller porter tous matériaux secs (**matériaux de construction, vieux meubles, etc.**), dans le conteneur de la Municipalité situé au Parc industriel (près de la réserve de sable). N'oubliez pas de passer au bureau municipal pour vous enregistrer et défrayer le montant s'appliquant à ce que vous avez besoin de disposer.

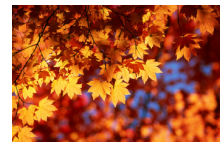


- De plus, le Club optimiste a installé au 640, rue du Parc industriel, un conteneur pour récupérer le vieux fer. L'argent provenant de la vente du vieux fer sera redistribué localement par la mise en place d'activités pour les jeunes.

- **Les objets suivants ne seront pas ramassés lors de cette cueillette spéciale cependant, vous pouvez en disposer aux endroits suivants :** Les pneus (**entrepôt parc industriel**), les carcasses d'automobile, **le fer (conteneur près du 640, parc industriel)**, les batteries de véhicule (**garage municipal**), les matériaux de construction ou de rénovation (**conteneur parc industriel**) ainsi que tout liquide (**vous pouvez apporter vos vieilles huiles dans leur contenant et les déposer dans le bac au garage municipal**). Les frigidaires, les congélateurs, les climatiseurs ne seront pas ramassés s'ils ne possèdent pas l'étiquette indiquant que le gaz a été enlevé.

RAMASSAGE DE FEUILLES MORTES

- Tout comme les années passées, la Municipalité de Wotton remettra gratuitement, aux personnes désireuses de s'en procurer, des sacs de papier brun pour la cueillette de feuilles mortes. Le maximum autorisé est de 5 sacs par propriété.
- Il y aura une (1) cueillette de feuilles mortes qui sera faite le **lundi 3 novembre** prochain. Entre-temps, nous vous demandons de ramasser les feuilles mortes et de les mettre dans des sacs biodégradables ou de papier, de les entreposer et de les déposer en bordure de votre propriété, le matin du **3 novembre au matin, à compter de 8h00**. Merci de votre collaboration.
- Notez que les feuilles ne seront pas ramassées lors des cueillettes d'ordures régulières.



CUEILLETTE DE FEUILLES MORTES ET DE SAPINS DE NOËL

- ✓ Vous êtes intéressé à faire la cueillette des feuilles mortes à l'automne et/ou des sapins de Noël, en janvier prochain, nous vous demandons de donner votre nom au bureau municipal.

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

- Entre le 15 octobre et le 15 avril, il est permis d'installer dans la voie d'accès au stationnement, un seul garage ou abri temporaire servant au remisage d'automobile. Hors de cette période, cet abri temporaire doit être enlevé. (Référence ; Règlement de zonage 50-99, art. 30).

SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

La Semaine provinciale de la « Prévention incendie s'est tenue du 5 au 11 octobre cette année.

- Puisque la prévention doit se faire tout au long de l'année, nous avons insérer à l'intérieur de ce bulletin des dépliants concernant des informations qui vous aideront à assurer votre propre protection en cas d'incendie (avertisseur de fumée, Plan d'évacuation, etc.). Pour plus de renseignements, vous pouvez également aller visiter le site www.securitepublique.gouv.qc.ca.
- **Cette année encore, le Service d'incendie a remis ou remettra aux jeunes (CPE et de l'École Hamelin) un cahier sur la Famille Sauvée par Yvon Larosé. Un autre cahier « Thérèse Ponsable » sera remis aux gestionnaires de résidences pour aînés.**
- Nous vous souhaitons une bonne lecture et nous vous encourageons à respecter les règles en vigueur en matière de sécurité incendie. **Les pompiers de la Municipalité sont à mettre en place des visites résidentielles en prévention incendie.** Toutes les résidences de la Municipalité seront visitées cependant, elles seront échelonnées sur plus d'une année. Les informations demandées seront : type d'habitation, avertisseur de fumée, avertisseur de monoxyde de carbone, électricité, chauffage et divers.

Voici quelques petits conseils de sécurité pour vous protéger et pour protéger la vie de ceux que vous aimez :



- ✓ Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas.
- ✓ Vérifiez votre avertisseur régulièrement, idéalement tous les mois et remplacez-le aux 10 ans.
- ✓ Assurez-vous d'avoir un avertisseur de fumée dans le corridor près des chambres.
- **Il ne faut pas oublier que l'objectif principal est toujours d'assurer votre protection et celle de vos proches en cas d'incendie.**

Restez vigilant tout au long de l'année ! C'est de votre sécurité dont il est question !

Nooonnnn !!!!

La saison des barbecues s'achève !

Voici de précieux conseils en rafale :

Effectuez un test d'étanchéité avant le remisage



Si vous possédez un barbecue au propane, apprenez à faire un test de fuite. Ça ne prend que quelques secondes... et un peu d'eau savonneuse !

Mettez toutes les commandes de contrôle de gaz à la position fermée (OFF).

Ouvrez le robinet de la bouteille de propane et appliquez un mélange d'eau et de liquide à vaisselle sur le tuyau d'alimentation et ses raccords.

Si vous apercevez de petites bulles, c'est signe qu'il y a une fuite de gaz.

Si vous avez détecté une fuite, resserrez les raccords ou remplacez les pièces défectueuses.

Au besoin, faites appel à un spécialiste.

Choisissez un emplacement sécuritaire

On a l'habitude de remiser notre barbecue dans le cabanon ? Mauvaise idée : l'air y est humide, et cela le fait rouiller. Les pièces d'acier et de fonte non émaillée ont tendance à rouiller : on les retire, on les nettoie à l'eau savonneuse, on les assèche bien, puis, à l'aide d'un linge, on les enduit d'huile végétale ou autre. On les conserve ensuite au sec dans la maison, dans des sacs de papier brun. Les pièces en inox peuvent passer l'hiver à l'extérieur, mais il faut les nettoyer avant. Il suffit d'allumer l'appareil au maximum et de laisser chauffer une quinzaine de minutes. On brosse les grilles chaudes pour enlever tous les résidus.

La bonbonne : Question de sécurité, on ne l'entrepose jamais à l'intérieur (ni maison, ni garage, ni cabanon). Elle doit rester dehors, été comme hiver.

Les pierres volcaniques : Elles ne nécessitent aucun entretien, mais il est bon de les retourner quelques fois au cours de la saison. Notez qu'une seule couche de pierres suffit pour un rendement maximum de votre appareil. Ne surchargez donc pas la grille de fond et assurez-vous de voir la flamme du brûleur en quelques endroits. Certains vont les remplacer après la saison mais elles peuvent être brossées et récupérées.

Une fois l'appareil nettoyé, on peut le remettre dans notre garage s'il est chauffé ; on retire alors la housse. Sinon, l'option la plus simple est de le laisser à l'extérieur, protégé sous sa housse. On le déneige de temps en temps pour éviter les accumulations (les tablettes latérales pourraient céder). Mais entre vous et moi, en se pelletant un petit sentier, on pourrait déguster nos grillades tout l'hiver !

Hélène Ménard T.P.

Votre inspecteur en bâtiment et environnement

Références : Revue Coup de pouce.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – OCTOBRE : MOIS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

- N'oubliez pas le concours de Réseau Biblio-Estrie.
- À chaque visite à la bibliothèque, on n'a qu'à remplir un coupon de participation et le déposer dans la boîte prévue à cet effet. Visitez le www.bpq-estrie.qc.ca et Découvrez nos contes en ligne. À gagner : 3 liseuses électroniques pour les adultes et 3 appareils photos numériques pour les jeunes.
- Le 31 octobre prochain, il y aura un tirage au niveau local. Vous trouverez, à la fin de ce présent journal, le jeu à compléter et à rapporter à la bibliothèque avant le 30 octobre.
- Bienvenue à la bibliothèque municipale. Les bénévoles se feront un plaisir de vous recevoir de **13h15 à 14h00** » pour **les enfants de 5 à 7 ans et à 15h30 pour les 3 à 5 ans.**

CHANGEMENT D'HEURE



- Dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 2014, on revient à l'heure normale.
- Il ne faudrait pas oublier de reculer votre heure durant la nuit du samedi au dimanche sinon vous risqueriez de vous lever une heure trop tôt.
- Pourquoi ne pas profiter du changement d'heure pour changer les piles de vos avertisseurs de fumée puisque celui-ci est le moyen le plus fiable pour vous alerter.

HALLOWEEN – VENDREDI 31 OCTOBRE 2014



- Les bénévoles du Club optimiste de Wotton vous invitent à venir les rencontrer le 31 octobre, à 19h00, au Centre communautaire.
- La vigilance sur la route sera de mise lors de cette soirée puisque vous risquez de rencontrer plusieurs petits fantômes qui circuleront dans les rues à la recherche de bonbons.

VOICI DE « BONS BONS » CONSEILS POUR L'HALLOWEEN !

L'Halloween en toute sécurité !

Sorcière, princesse, monstre ou fantôme, prépare-toi à fêter l'Halloween, le 31 octobre prochain. Pour ta sécurité, suis bien les recommandations de tes parents et surtout, sois prudent dans les rues.

1 : Pour être visible : portez des vêtements aux couleurs claires avec des bandes réfléchissantes ;

2 : Portez des vêtements courts pour éviter de trébucher ;

3 : Évitez les masques et utiliser un maquillage pour bien voir et bien entendre ;

- # 4 : Allumez une lampe de poche pour mieux voir et être plus visible ;
- # 5 : Informez ses parents de son trajet et de l'heure de son retour ;
- # 6 : Sonnez aux portes en groupe ou avec un adulte et toujours attendre à l'extérieur de la maison ;
- # 7 : Parcourir un seul côté à la fois et éviter de traverser inutilement ;
- # 8 : Traversez les rues aux intersections et respecter la signalisation routière ;
- # 9 : Refusez de s'approcher d'un véhicule ou d'y monter sans la permission de ses parents ;
- # 10 : Vérifiez avec tes parents les friandises reçues pour être sûr de pouvoir les manger sans danger.

Pour en savoir plus sur la campagne Halloween Unicef, visitez le www.campagnehalloweenunicef.ca.



Booh! Booh!



Joyeuse Halloween !

Que ferez-vous avec votre vieille citrouille après l'Halloween ???? Vous pouvez aller la porter à la Ferme Jean Richard qui les acceptera avec plaisir au 323, rue Saint-Jean.

Vente de Garage



Samedi le 18 octobre

De 9h30 à 15h00

À l'école Hamelin de Wotton



- Cette vente sera au profit de l'école.
- Si vous avez des articles à donner, vous pouvez les apporter à l'école dans la semaine du 12 octobre.
 - Il est également possible de louer une table pour le coût de 20\$.

Bienvenue à tous !

Infos et réservation de tables 819-828-1574

ENTRETIEN DE LA PATINOIRE

- Vous trouverez ci-dessous la deuxième demande de soumissions pour la fabrication, l'entretien et la surveillance de la patinoire.



MUNICIPALITÉ DE WOTTON

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE WOTTON

DEMANDE DE SOUMISSION MODIFIÉE

CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL SAISON 2014-2015

La Municipalité de Wotton demande des soumissions, pour le contrat d'entretien et de surveillance de la patinoire du Centre multifonctionnel, pour la saison hivernale 2014-2015.

La durée du contrat est d'environ treize (13) semaines et débutera durant la semaine du 7 décembre 2014 pour se terminer le 7 mars 2015. Si la température le permet, le contrat pourrait débuter durant la première semaine de décembre. Cette semaine sera remboursée au prorata des semaines du contrat. Les heures d'ouverture sont d'environ 35 heures/semaine et sont sous la responsabilité du soumissionnaire. Notez que durant les congés scolaires, la patinoire sera ouverte à compter de **13h30** du lundi au vendredi. Pour ce qui est de la semaine de relâche scolaire, si la température le permet, le soumissionnaire doit tenir compte d'un ajustement de l'horaire puisque les heures d'ouverture seront de 13h30 à 17h00 et de 18h00 à 21h00 durant la semaine. Pour la journée du samedi, l'horaire demeure inchangé, soit de 10h à midi et de 13h à 17h.



Le montant indiqué dans la soumission est un montant forfaitaire pour les treize (13) semaines de contrat. Ce montant inclut : la fabrication de la glace, l'entretien et la surveillance de la patinoire, une surveillance accrue des patineurs (euses) durant les heures d'ouverture, l'entretien du Centre multifonctionnel et de l'équipement municipal. Le soumissionnaire devra démontrer une aptitude professionnelle et répondra à un service adéquat avec la clientèle de tous âges : jeunes, ados et adultes.

Pour être conformes, les soumissions seront reçues physiquement dans une enveloppe scellée et clairement identifiée « **Soumission patinoire** », au bureau municipal, 396, Mgr l'Heureux, le ou avant le **30 octobre 2014, à onze heures (11h00)**. Elles seront ouvertes à **onze heures cinq minutes (11h05)** le même jour. Les soumissions seront déposées à la séance du Conseil du 3 novembre 2014.

La Municipalité de Wotton ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucun frais envers les soumissionnaires.

Si vous êtes intéressé(e), par ce contrat, vous pouvez vous procurer les clauses relatives à l'entretien de la patinoire, en vous adressant au bureau municipal, aux heures régulières d'affaires.

Pour plus d'information : 828-2112.

Donné à Wotton ce 15 octobre 2014.

Carole Vaillancourt,
Directrice générale & Secrétaire-trésorière



PNEUS D'HIVER

Pictogramme identifiant un pneu conçu spécifiquement pour la conduite hivernale.



Rappel important aux automobilistes

Assurez-vous que vos pneus d'hiver portent ce pictogramme. Il sera obligatoire à compter du 15 décembre 2014 sur tous les pneus d'hiver installés sur un véhicule de promenade immatriculé au Québec.

Un pneu muni de crampons demeurera reconnu comme un pneu conçu pour la conduite hivernale s'il est utilisé conformément au Règlement sur l'utilisation d'antidérapants sur les pneus de certains véhicules.

PROGRAMME CHANGEZ D'AIR

- ✓ Depuis quelques années déjà, la Municipalité de Wotton s'est inscrite comme partenaire au « Programme Changez d'air ».
- ✓ Initié et géré par [l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique](#), le programme CHANGEZ D'AIR ! s'inscrit dans notre volonté de mettre en place des solutions concrètes et réalistes qui contribuent à améliorer la qualité de l'air au Québec.

Découvrez d'autres façons d'agir concrètement pour améliorer la qualité de l'air.

- ✓ Chauffage au bois
- ✓ Efficacité énergétique
- ✓ Recycler son véhicule
- ✓ Pour plus d'informations, visitez le site : www.changezdair.org

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- ✓ Vous êtes un citoyen intéressé à faire partie du Comité Consultatif d'urbanisme. Nous vous demandons de donner votre nom en appelant au bureau municipal au 819-828-2112.

FORUM MUNICIPAL

- ✓ La conseillère Anouk Wilsey a déposé le compte-rendu des « Actes du Forum municipal » qui s'est tenu le 12 avril dernier à la salle municipale de Wotton ;
- ✓ Vous pouvez vous procurer ce document en vous présentant au bureau municipal et en défrayant le coût pour les photocopies du document ou en allant sur le site de la Municipalité de Wotton au www.wotton.ca

AGENDA 21

- ✓ Dernièrement, la MRC des Sources a procédé au lancement de « L'AGENDA 21 ». Voici quelques renseignements pour les personnes qui se posent les mêmes questions que je me suis posées moi aussi, qu'est ce que ça fait l'AGENDA 21 de la MRC des Sources ?
- ✓ Qu'est-ce que l'Agenda 21 ? Son nom le dit : Agenda pour Planification et 21 pour 21^e siècle. C'est la planification du 21^e siècle. Les règles à respecter et les buts à atteindre sont les suivantes : **Lutte** contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ; **Préservation** de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ; **Cohésion sociale** et solidarité entre territoires et générations et **Dynamique de développement** suivant des modes de production et de consommation responsables.
- ✓ Pourquoi l'Agenda 21 ? Pour **l'équilibre démographique**, la **Protection des plans d'eau** du territoire, la **Diversification économique** ; la **Responsabilité des entreprises** au développement durable, pour la **Scolarisation**, la réussite scolaire et amélioration des compétences et enfin pour **l'Identité de la MRC**.
- ✓ Vous avez des projets en tête, nous vous invitons à prendre connaissance de l'Agenda 21 et de vous en inspirer et à agir dans le sens des objectifs stratégiques décrits à l'intérieur du « Plan d'Action ».

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU ZONAGE AGRICOLE

- ✓ Avis aux personnes intéressées, le 13 novembre prochain, il y aura une rencontre organisée par la MRC des Sources sur le Plan de Développement du Zonage Agricole, communément appelé : PDZA.
- ✓ La rencontre aura lieu à la salle municipale de 12h00 à 14h00.

Carole Vaillancourt
Directrice générale et Secrétaire-trésorière.